

## POSITION DU SERCE SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

### ENJEUX

Le bâtiment – qu'il soit à usage tertiaire ou résidentiel – est au cœur des enjeux de la transition énergétique. Responsable d'une part importante des consommations d'énergie et donc des émissions de CO<sub>2</sub>, **un objectif de réduction de -38% de ses consommations énergétiques** d'ici 2020 a été fixé par la loi Grenelle 1. L'amélioration de la performance énergétique passe non seulement par la **rénovation de l'enveloppe du bâtiment** (isolation, toiture, surfaces vitrées...) pour le rendre plus étanche à l'air extérieur, mais aussi et surtout par des **solutions d'efficacité énergétique active** afin d'en contrôler le renouvellement de l'air.

Dans ce contexte, l'enjeu sanitaire devient une préoccupation majeure. De nombreuses substances aux multiples origines (pollution extérieure, matériaux de construction et mobilier, produits de nettoyage...) sont présentes à l'intérieur des bâtiments et constituent un danger potentiel pour la santé. **Nous passons entre 70% et 80% de notre temps dans des espaces clos, faisant de la qualité de l'air intérieur un véritable enjeu de santé publique mais également de compétitivité avec des conséquences importantes sur la productivité des salariés.** Aération et ventilation jouent un rôle de premier ordre dans la préservation de la qualité de l'air intérieur, et doivent être un élément essentiel dans la réalisation des actions d'efficacité énergétique.

La qualité de l'air intérieur a une influence certaine sur les maladies respiratoires, et les conséquences sanitaires et économiques sont très importantes. On estime ainsi à environ **3,5 millions le nombre de personnes souffrant d'insuffisances respiratoires asthmatiques** en France, pour un coût évalué entre 10 et 40 milliards d'euros par an.

### PLAN D' ACTIONS SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Le SERCE salue le plan d'actions sur la qualité de l'air intérieur présenté en 2013. Il doit permettre une meilleure prise en compte de la qualité de l'air intérieur à toutes les étapes des travaux de construction et de rénovation, mais aussi d'en améliorer les standards et les procédures de vérification. En tant qu'acteur important de la filière climatique, **le SERCE souhaite pouvoir contribuer activement aux travaux qui ont été lancés et les enrichir des retours d'expériences de ses entreprises adhérentes.** A ce titre, le SERCE rappelle plusieurs principes qui doivent guider la mise en œuvre de ce plan d'actions.

### PROPOSITIONS DU SERCE

- Insister sur l'importance de la qualité de l'air intérieur dans **les bâtiments tertiaires** : le bureau constitue l'endroit dans lequel une partie importante de la population active passe le plus de temps par jour ;
- **Lier qualité de l'air intérieur et efficacité énergétique** pour replacer la santé au cœur du bâtiment ;
- Sensibiliser **l'ensemble des corps de métiers** intervenant dans l'installation de systèmes de ventilation, afin de garantir des travaux de qualité à toutes les étapes ;
- **Enrichir les discussions en cours et à venir des retours d'expérience de nos entreprises adhérentes** en ce qui concerne la conception (calibrage et débits d'air, filtration, technologies retenues...), l'installation, la maintenance des systèmes, et la mesure des niveaux de référence avant/après travaux.

**Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique réunit 260 entreprises réparties sur plus de 900 sites en France (CA France 2012 : 16,3 milliards d'euros ; 150 000 salariés). Sont adhérents des PME ainsi que les grandes entreprises de la profession. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des travaux publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Electroniques et Communication (FIEEC).**

**Contact :**

Alexis Cintrat – Chargé de mission efficacité énergétique – 01 47 20 69 72 – [a.cintrat@serce.fr](mailto:a.cintrat@serce.fr)